

Evolution douce au palais

Accompagnée de gros travaux de consolidation, la restructuration du palais de Justice de Vesoul a conservé l'atmosphère du XVIII^e siècle, tout en introduisant de discrètes touches contemporaines.



Un entresol a été créé pour répondre au besoin immédiat de surfaces supplémentaires.

Le lustre neuf qui surplombe l'escalier utilise le métal rouillé, matériau choisi pour sa complicité avec la rusticité des éléments existants.



Le palais de justice de Vesoul (Haute-Saône), construit à partir de 1765 sur les plans de l'ingénieur Thierry, forme avec sa place attenante un ensemble architectural de belle qualité. Des désordres structurels importants repérés sur l'édifice, doublés d'une obsolescence technique et d'un manque de surfaces, ont déclenché une opération de consolidation-restructuration, alors qu'un premier diagnostic avait d'abord conclu à la désaffectation du bâtiment.

Touches contemporaines

Les architectes Michel Malcotti et Catherine Roussey, associés à l'architecte en chef des monuments historiques Pascal Prunet, ont persuadé le ministère de la Justice de conserver au bâtiment son affectation d'origine, en construisant dans sa cour arrière un espace neuf regroupant l'essentiel des fonctions manquantes. Cette hypothèse, adoptée mais reportée *sine die* en seconde phase, a eu une incidence importante sur la réhabilitation: elle a permis de garder intacts des pans entiers de l'édifice – dont certains inscrits à l'Inven-

taire – et a exempté la réhabilitation de délicates mises à niveaux pour les handicapés, qui seront concrétisées ultérieurement par un jeu de passerelles et d'ascenseurs dans le bâtiment neuf.

Simultanément à la reprise des voûtes, à la réparation des fissures et au chaînage des murs à consolider, la construction d'un entresol et l'aménagement des combles ont permis d'agrandir le palais, dans un vocabulaire simple rehaussé de matériaux nobles.

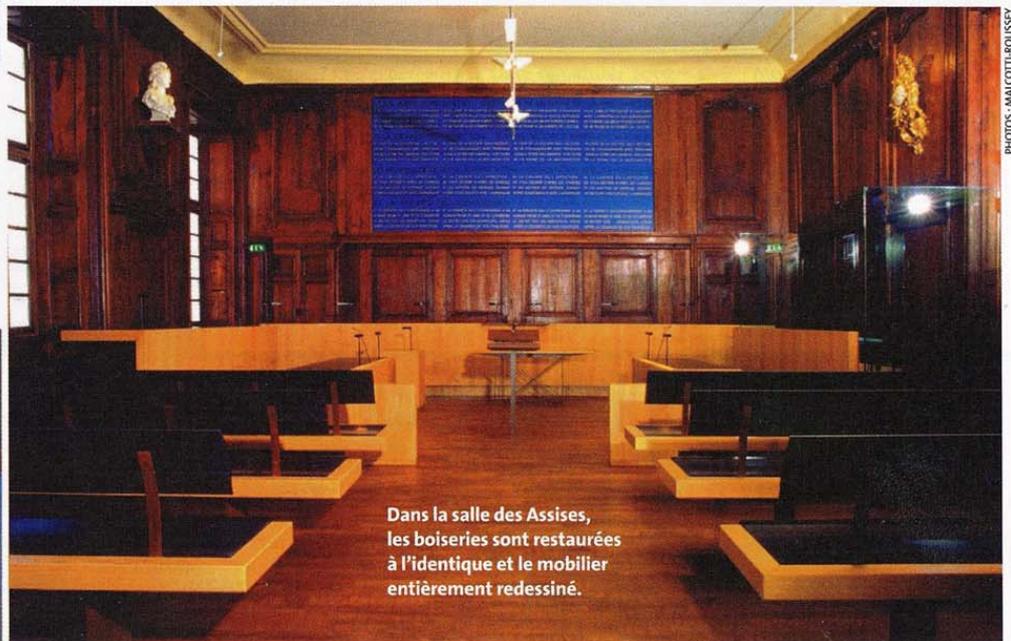
Dans les espaces anciens, l'intervention a cherché à effacer sa présence sur le clos couvert et les lots techniques, pour opérer la transformation par les touches contemporaines et réversibles du mobilier et des luminaires créés par les architectes. Le lustre monumental dessiné par Pierre Prunet et les mats d'éclairage et de sonorisation de la salle des Assises ont soulevé le scepticisme des magistrats avec leur structure de métal rouillé (acier passé à l'acide puis stabilisé au vernis) que l'on retrouve dans les garde-corps, limons, et structures des meubles. Plus consensuel, le chêne est utilisé pour les portes,

parquets, escaliers et meubles. Un très beau médium noir teinté dans la masse donne de la profondeur aux plans de travail, assises et dossierets de bancs. Avec la complicité de tous les intervenants, le bâtiment reste dérogatoire au regard de la réglementation incendie, gage d'un maintien plus complet de sa vérité historique, compensé par des portes et des issues supplémentaires.

PASCALE JOFFROY ■

Fiche technique

- ▶ **Maître d'ouvrage:** ministère de la Justice.
- ▶ **Maître d'œuvre:** SCP Malcotti-Roussey, architecte mandataire; Pascal Prunet, architecte en chef des Monuments historiques; P. Asselin, économiste; Batec Consult, structures; Vincent, fluides; PSEE, électricité.
- ▶ **Surface:** 3 500 m² Hon.
- ▶ **Coût des travaux:** 2 286 750 euros TTC (hors mobilier et restauration des boiseries).
- ▶ **Entreprises principales:** Hory-Marcas, maçonnerie; Mougín, mobilier.
- ▶ **Produit singulier:** médium noir teinté dans la masse Valchromat (Portugal).



Dans la salle des Assises, les boiseries sont restaurées à l'identique et le mobilier entièrement redessiné.

PHOTOS: MALCOTTI-ROUSSEY